

Appel à projets 2013

Soigner les conduites anorexiques et boulimiques

Coordonner les parcours de soin
Associer les familles

Date limite de réception des dossiers : 22 mars 2013

Contexte

Les troubles des conduites alimentaires sont source de grandes souffrances pour les patients, de désarroi pour les familles et d'inquiétude pour les professionnels. Si des recommandations de bonnes pratiques ont récemment été diffusées auprès des professionnels de santé par la Haute autorité de santé, la prise en charge des patients au quotidien doit être encore améliorée.

Parmi les troubles des conduites alimentaires, l'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices. D'origines très diverses, elles touchent de nombreux jeunes, en particulier des adolescentes et jeunes femmes adultes, et de plus en plus de jeunes hommes. Outre le grand risque de chronicisation, ces maladies s'accompagnent de complications et séquelles psychopathologiques et somatiques graves. Elles peuvent également entraver lourdement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes patients. Leur prise en charge, en ambulatoire ou en hospitalisation, reste dépendante des possibilités de soins et de l'engagement des équipes soignantes.

Les services spécialisés dans le traitement de ces maladies ont des délais de prise en charge importants et leur nombre insuffisant crée des inégalités et carences de soin très préjudiciables. S'appuyant sur des services engagés dans cette voie, sur des réseaux de soins ou collectifs de santé existants ou en cours de constitution, la Fondation de France participe à ce combat depuis plusieurs années. Elle continue en 2013 à aider les équipes soignantes et les acteurs associatifs intervenant dans le champ de ces pathologies.

Qui peut répondre ?

- Les services hospitaliers publics, ou privés participant au service public, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes ;
- tout autre organisme de soin ou collectif de médecins libéraux œuvrant en étroite collaboration avec des équipes hospitalières ;
- les associations d'aide aux usagers et familles, concernées par les troubles des conduites alimentaires.

Les initiatives concernées

Dans la perspective d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des jeunes malades, la Fondation de France soutient :

- **la création ou la consolidation de réseaux de soin dédiés** aux troubles des conduites alimentaires, impliquant des équipes de professionnels de santé hospitaliers et libéraux (psychiatres, pédopsychiatres, urgentistes, réanimateurs, psychologues, diététiciens, pédiatres, endocrinologues, nutritionnistes et médecins généralistes) ;
- **la formation des équipes de soin** pour améliorer leur capacité de dépistage, d'évaluation et de traitement des symptômes présentés, et développer leur aptitude à intégrer la dimension familiale dans les projets de soin et à rendre les proches acteurs ;

- **l'initiation de nouvelles propositions thérapeutiques** directes ou indirectes (médiations), psychiques, somatiques, individuelles ou collectives, s'adressant aussi bien aux jeunes patients qu'à leur famille ;
- **l'aide aux associations** pour se former à l'écoute des familles, initier de nouvelles actions de soutien et d'entraide, renforcer leurs collaborations avec les services de soin.

La subvention attribuée peut être annuelle ou pluriannuelle (au maximum 3 ans), selon les besoins du projet, et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés à sa réalisation. Une attention particulière sera portée aux initiatives réellement inscrites dans un projet d'établissement et dans la durée, à celles qui favorisent le décloisonnement des pratiques.

Exemples d'initiatives soutenues

- Création de réseaux régionaux, départementaux ou plus locaux, dédiés aux troubles du comportement alimentaire, comme en Rhône-Alpes, en Loire-Atlantique ou en Corse du Sud ;
- expérimentation de nouvelles approches thérapeutiques à médiations diverses, sensorielle, cognitive..., comme au Centre hospitalier universitaire de Brest, ou à l'hôpital Saint-Philibert, à Lomme ;
- renforcement de dispositifs ambulatoires de prise en charge de jeunes patients anorexiques, comme au Centre hospitalier universitaire Lenval, à Nice ;
- prise en charge familiale de la souffrance liée aux troubles du comportement alimentaire des adolescents, comme à la Maison des adolescents d'Avignon ;
- formation de bénévoles associatifs à l'écoute et accompagnement des familles, comme ceux de l'association Cœur au ventre, à Allauch ;
- accompagnement des jeunes patients après leur hospitalisation, autour de repas thérapeutiques familiaux, comme au Centre hospitalier universitaire de Rouen.

Critères de sélection

Les demandes seront examinées au regard des critères suivants:

■ Caractéristiques du projet

- Analyse préalable des besoins et du contexte local;
- qualité de l'ancrage territorial;
- compétences et expériences des intervenants;
- garanties de faisabilité de l'action;
- mobilisation collective autour du projet;
- définition des modalités de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'action.

■ Financement

- Pour les projets portés par un service ou une structure de soin, un cofinancement témoignant de l'adhésion de l'organisme dont il dépend sera exigé.

Ne seront pas recevables les demandes concernant le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services, ni le remplacement ou défraiement des personnes en formation.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible sur demande par mail.

Les dossiers complétés ainsi que les annexes demandées doivent obligatoirement parvenir au siège de la Fondation de France **avant le 22 mars 2013**, par mail et en deux exemplaires par voie postale.

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront examinés.

Les dossiers feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les demandes seront examinées par un comité d'experts en **septembre 2013**.

Les décisions seront uniquement communiquées par courrier postal.

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40, avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 44 - Fax: 01 44 21 31 97
E-mail: santedesjeunes@fdf.org

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises.

Les demandes de subvention, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 700 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 100 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**